

**FONDS DE DOTATION REVER POUR GUERIR
"STIMULER L'IMAGINAIRE"**

4 avenue Duval Le Camus
92210 ST CLOUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 MARS 2026

FONDS DE DOTATION REVER POUR GUERIR "STIMULER L'IMAGINAIRE"

4 avenue Duval Le Camus
92210 ST CLOUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION REVER POUR GUERIR "STIMULER L'IMAGINAIRE" relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL, le 24 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Pour MAY EXPERTISE

Le mandataire social

Chargé du mandat

Signé par Gregoire Janvrin
Le 24 mars 2026



doc_v4x
tx_DMwqr0DGnP0v

Grégoire JANVRIN

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

**FONDS DE DOTATION REVER POUR GUERIR
"STIMULER L'IMAGINAIRE"**

4 avenue Duval Le Camus
92210 ST CLOUD

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS DE DOTATION REVER POUR GUERIR "STIMULER L'IMAGINAIRE"

4 avenue Duval Le Camus
92210 ST CLOUD

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**FONDS DE DOTATION REVER POUR GUERIR
"STIMULER L'IMAGINAIRE"**

4 avenue Duval Le Camus
92210 ST CLOUD

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTES ANNUELS

en euros

FONDS DE DOTATION REVER POUR GUERIR

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

4, avenue Duval Le Camus
92210 SAINT-CLOUD

SIRET : 92457971700019

NAF : 8899B

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
BILAN	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	7
Etat des créances et des dettes	9
Charges à payer et produits à recevoir	10
Produits et charges constatés d'avance	11
Variation des fonds propres 431-5	12
Effectif moyen	13

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 27/07/2023 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II				
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	98 708		98 708	94 625
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	98 708		98 708	94 625
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	98 708		98 708	94 625

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 27/07/2023 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	67 871	
Excédent ou déficit de l'exercice	-19 278	67 871
Situation nette	48 594	67 871
Fonds propres consommables	17 000	17 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	65 594	84 871
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 684	3 708
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	12 680	6 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	16 750	
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	33 114	9 754
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	98 708	94 625

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 27/07/2023 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	52 276	16 141
Mécénats	16 750	90 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	69 034	106 141
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	22 587	23 718
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 448	190
Salaires	42 400	10 289
Cotisations sociales	17 845	4 074
Dotations aux amortissement et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	32	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	88 312	38 270
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-19 278	67 871
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 27/07/2023 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-19 278	67 871
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	69 034	106 141
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	88 312	38 270
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-19 278	67 871

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	12 150	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 150	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	12 150	
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 150	

Annexe

Présentation du Fonds de Dotation

Rêver Pour Guérir est destiné à stimuler l'imaginaire des enfants hospitalisés pour optimiser leur confort de guérison. Le potentiel d'émerveillement des enfants par l'art permet de développer toutes les émotions positives susceptibles d'accompagner leur guérison sous le regard professionnel des services compétents de l'hôpital au quotidien.

L'engagement du Fonds de Dotation est de transformer le quotidien à l'hôpital auprès des enfants par un partage artistique et de rencontres singulières.

L'ambition est de porter la créativité comme source de réconfort auprès des enfants malades et de partager des émotions positives.

- Développer dans les hôpitaux des expositions autour du rêve, et proposer des lectures et écoutes de contes.
- Partager des rencontres avec des artistes et concevoir des ateliers.
- Proposer un contexte artistique au quotidien pour accompagner une harmonie à l'hôpital.
- Inviter les enfants à créer, et à croire en leur capacité créative.
- Suivre les résultats des améliorations de confort au quotidien auprès des enfants.
- Proposer et partager la nécessité de l'émotion positive auprès du grand public

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 98 708 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -19 278 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le Fonds a été créé en juillet 2023. L'exercice clos au 31/12/2025 est le deuxième exercice. Le premier exercice, clos au 31/12/2024 avait une durée exceptionnelle de 18 mois.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Le changement de réglementation n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes du Fonds de Dotation Rêver pour Guérir.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat, des dons en nature et prestations en nature a été chiffré pour la première fois dans les comptes clos au 31/12/2025. Le nombre d'heures par intervenant et par mois a été recensé et valorisé à un taux unique et forfaitaire de 50 euros. Le nombre d'heure ainsi recensée pour l'exercice 2025 s'élève à 213 heures soit une valorisation de 12.150 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Les membres du bureau et administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, ni ne bénéficient d'avantage en nature

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 684	3 684		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	3 515	3 515		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 399	4 399		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 766	4 766		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	16 750	16 750		
TOTAL	33 114	33 114		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 27/07/2023 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 684	3 708
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 056	2 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 740	6 241

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 27/07/2023 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 27/07/2023 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	16 750	
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		16 750	

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 27/07/2023 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation		
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL			

Variation des fonds propres 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau		67 871			67 871
Excédent ou déficit de l'exercice	67 871	-67 871	-19 278		-19 278
Situation nette	67 871		-19 278		48 594
Fonds propres consommables	17 000				17 000
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	84 871		-19 278		65 594

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	1

Le fonds de dotation a employé une salariée en CDD sur une période de 9 mois